

L'an deux mille onze, le vingt quatre février.

Le Conseil de la Communauté de Communes de la Grande Champagne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Gensac la Pallue, sous la présidence de Monsieur Christian VALTAUD, Président.

Date de convocation du Conseil de la Communauté : 15 février 2011

Présents :

M. VALTAUD, Président

M. MAUZE ; M. HOSTEING ; M. BRIAULT ; Mme DESBORDES ; Mme VENTHENAT vice-présidents

Mme BOINAUD ; M. BREUILLET ; M. DESAFIT ; M. DIHE ; M. EICHERT ; M. A FAURIE ; M. G FAURIE ; M. FORT ; M. GEORGEON ; M. GUERIN ; M. GRAVERAUD ; M. GUILLOTON ; M. LAGARDE ; Mme LE GOLVAN ; M. LIVET ; Mme MARENDAT ; M. P MARTIN ; M. BEJET ;

M. NIVET ; M. NOUVEAU ; M. RAUD ; M. RENAUDEAU

Absents : Mme RAGONNEAU ; M. DAVIAUD ; M. FOUGERE ; Mme GOURRY ; Mme ROBICQUET ; M. SANSONNET

Absents excusés : M. VIGNERON-LAROSA

Titulaires remplacés par suppléants: M. DAMOUR par Mme SAUVION ; Mme LAURICHESSE par Mme DESSE ; M. LORET par M. JASMIN ; M. SEUVE par M. SAURY ; M. VIGNERON-LAROSA par M. BUREAU

Secrétaire de séance : Mme SAUVION

Monsieur Bernard MAUZE, Maire de Gensac la Pallue, accueille les délégués communautaires et formule le vœu de continuer à travailler dans une communauté de communes qui fonctionne et avance, tout en respectant les projets communaux et communautaires et tous ensembles.

Monsieur Bernard MAUZE laisse la parole à Monsieur VALTAUD.

Monsieur VALTAUD demande à l'assemblée d'ajouter un point complémentaire, la vente d'un terrain sur la zone d'activités Le Malestier à Monsieur FIENGO.

0- Compte-rendu du conseil communautaire du 8 décembre 2010

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

1 - budget - finances

0 - Présentation des comptes administratifs 2010 des budgets annexes

⇒ Adoption du CA 2010 Le Plassin

Monsieur le Président donne lecture du compte administratif 2010 du budget annexe le plassin puis il se retire.

Sous la présidence de Madame LE GOLVAN, il est proposé de procéder au vote.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le compte administratif 2010 qui se résume ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		24 204.28€				
Opérations de l'exercice						
TOTAUX		24 204.28€				
Résultats de clôture						
Reste à réaliser						
TOTAUX		24 204.28€				
RESULTATS DEFINITIFS		24 204.28€				

⇒ [Affectation du résultat 2010 - le Plassin](#)

Après avoir entendu et approuvé le 24 février 2011 le compte administratif 2010 du budget annexe Le Plassin tel qu'il est présenté aux délégués et résumé dans le document annexé à la présente délibération.

Monsieur le Président fait part qu'il y a lieu de se prononcer sur l'affectation du résultat de clôture (24 208.28€) qui doit couvrir le déficit d'investissement et propose ensuite de reporter l'excédent à la section de fonctionnement.

Duï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

-décide d'affecter le résultat 2010 au budget annexe Le Plassin 2011 :

- c/110 « Excédent de fonctionnement reporté » : 24 204.28€

- c/1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 0.00€

⇒ [Adoption du CA 2010 Le Pont Neuf](#)

Monsieur le Président donne lecture du compte administratif 2010 du budget annexe Le Pont Neuf, puis se retire.

Sous la présidence de Madame LE GOLVAN, il est proposé de procéder au vote.

Duï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Adopte le compte administratif 2010 qui se résume ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		744 039.95€	1 785 681.43€			
Opérations de l'exercice	95 871.98€	361 499.98€	95 871.98€	4 476.00€		
TOTAUX	95 871.99€	1 105 539.93€	1 881 553.41€	4 476.00€	2 365 841.39€	1 324 289.91€
Résultats de clôture		1 009 667.95€	1 877 077.41€		867 376.46€	
Reste à réaliser						
TOTAUX		1 009 667.95€	1 877 077.41€		867 376.46€	
RESULTATS DEFINITIFS		1 009 667.95€	1 877 077.41€		867 376.46€	

⇒ [Affectation du résultat 2010 - le Pont Neuf](#)

Après avoir entendu et approuvé le 24 février 2011, le compte administratif 2010 du budget annexe Le Pont Neuf tel qu'il est présenté aux délégués et résumé dans le document annexé à la présente délibération.

Monsieur le Président fait part qu'il y a lieu de se prononcer sur l'affectation du résultat de clôture (1 009 667.95€) qui doit couvrir le déficit d'investissement et propose ensuite de reporter l'excédent à la section de fonctionnement.

Duï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

-décide d'affecter le résultat 2010 au budget annexe Le Pont Neuf 2011 :

- c/110 « Excédent de fonctionnement reporté » : 1 009 667.95€

- c/1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 0.00€

⇒ [Adoption du CA 2010 Le Malestier](#)

Monsieur le Président donne lecture du compte administratif 2010 du budget annexe Le Malestier, puis il se retire.

Sous la présidence de Madame LE GOLVAN, il est proposé de procéder au vote.

Duï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Adopte le compte administratif 2010 qui se résume ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		46 415.11€	555 385.31€			
Opérations de l'exercice	391 057.68€	507360.212€	369 205.57€	46 599.53€		
TOTAUX	391 057.68€	553 775.32€	924 590.88€	46 599.53€	1 315 648.56€	603 374.85€
Résultats de clôture		162 717.64€	877 991.35€		715 273.71€	
Reste à réaliser						
TOTAUX		162 717.64€	877 991.35€		715 273.71€	
RESULTATS DEFINITIFS		162 717.64€	877 991.35€		715 273.71€	

⇒ [Affectation du résultat 2010 - le Malestier](#)

Après avoir entendu et approuvé le 24 février 2011, le compte administratif 2010 du budget annexe Le Malestier tel qu'il est présenté aux délégués et résumé dans le document annexé à la présente délibération.

Monsieur le Président fait part qu'il y a lieu de se prononcer sur l'affectation du résultat de clôture (162 717.64€) qui doit couvrir le déficit d'investissement et propose ensuite de reporter l'excédent à la section de fonctionnement.

Du l'cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- décide d'affecter le résultat 2010 au budget annexe Le Malestier 2011 :

- c/110 « Excédent de fonctionnement reporté » : 63 079.83€

- c/1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 99 637.81€

⇒ [Adoption du CA 2010 Le Pôle d'excellence Rurale](#)

Monsieur le Président donne lecture du compte administratif 2010 du budget annexe pôle d'excellence rurale, puis il se retire.

Sous la présidence de Madame LE GOLVAN, il est proposé de procéder au vote.

Du l'cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Adopte le compte administratif 2010 qui se résume ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés			257 327.24€			
Opérations de l'exercice	5 845.77€	0.34€	887 386.33€	1 076 624.00€		
TOTAUX	5 845.77€	0.34€	1 144 713.57€	1 076 624.00€	1 150 559.34€	1 076 624.34€
Résultats de clôture	5 845.43€		68 089.57€		73 935.00€	
Reste à réaliser			11 772.20€	90 874.80€		
TOTAUX	5 845.43€		€	11 013.03€	€	€
RESULTATS DEFINITIFS	5 845.43€			11 013.03€		5 167.60€

⇒ [Affectation du résultat 2010 – le Pôle d'excellence Rurale](#)

Après avoir entendu et approuvé le 24 février 2010 le compte administratif 2010 du budget Pôle d'excellence Rurale tel qu'il est présenté aux délégués et résumé dans le document annexé à la présente délibération.

Monsieur le Président fait part qu'il n'y a pas lieu de se prononcer sur l'affectation du résultat de clôture (- 5 845.43€) qui doit couvrir le déficit d'investissement et propose ensuite de reporter l'excédent à la section de fonctionnement.

Duï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- décide d'affecter le résultat 2010 au budget principal 2011.
- c/110 « Excédent de fonctionnement reporté » : - 5 845.43€
- c/1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 0.00€

⇒ [Adoption du CA 2010 Le Pôle médical](#)

Monsieur le Président donne lecture du compte administratif 2010 du budget annexe pôle médical, puis il se retire.

Sous la présidence de Madame LE GOLVAN, il est proposé de procéder au vote.

Duï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Adopte le compte administratif 2010 qui peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés			27 863.06€			
Opérations de l'exercice	0.18€	0.18€	307 056.11€	363.06€		
TOTAUX		0.00€	334 919.17€	363.06€	334 919.17€	
Résultats de clôture		0.00€	334 556.11€		334 556.11€	0.00€
Reste à réaliser			636 525.70€	975 000.00€	636 525.70€	975 000.00€
TOTAUX		0.00€	971081.81€	975 000.00€	971081.81€	975 000.00€
RESULTATS DEFINITIFS				3 918.19€		3 918.19€

⇒ [Affectation du résultat 2010 – le Pôle médical](#)

Après avoir entendu et approuvé le 24 février 2011 le compte administratif 2010 du budget Pôle médical tel qu'il est présenté aux délégués et résumé dans le document annexé à la présente délibération.

Monsieur le Président fait part qu'il y a lieu de se prononcer sur l'affectation du résultat de clôture (0.00€) qui doit couvrir le déficit d'investissement et propose ensuite de reporter l'excédent à la section de fonctionnement.

Duï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- décide d'affecter le résultat 2010 au budget pôle médical 2011.
- c/110 « Excédent de fonctionnement reporté » : 0.00€
- c/1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 0.00€

⇒ [Adoption du CA 2010 Le Fief de la couture](#)

Monsieur le Président donne lecture du compte administratif 2010 du budget annexe le fief de la couture puis il se retire.

Sous la présidence de Madame LE GOLVAN, il est proposé de procéder au vote.

Duï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Adopte le compte administratif 2010 qui se résume ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		0.48€	92 867.33€		92 867.33€	0.48€
Opérations de l'exercice	54 712.77€	106 598.25€	54 712.77€	0.00€	109 425.54€	106 598.25€
TOTAUX	54 712.77€	106 598.73€	147 580.10€		202 292.87€	106 598.73€
Résultats de clôture		51 885.96€	147 580.10€		95 694.14€	
Reste à réaliser						
TOTAUX						
RESULTATS DEFINITIFS		51 885.96€	147 580.10€		95 694.14€	

⇒ [Affectation du résultat 2010 - le fief de la couture](#)

Après avoir entendu et approuvé le 24 février 2011 le compte administratif 2010 du budget Fief de la Couture tel qu'il est présenté aux délégués et résumé dans le document annexé à la présente délibération.

Monsieur le Président fait part qu'il y a lieu de se prononcer sur l'affectation du résultat de clôture (51 885.48€) qui doit couvrir le déficit d'investissement et propose ensuite de reporter l'excédent à la section de fonctionnement.

Duï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- décide d'affecter le résultat 2010 au budget principal 2011.

- c/110 « Excédent de fonctionnement reporté » : 51 885.48€

- c/1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 0.00€

⇒ [Approbation comptes de gestion des budgets annexes](#)

Monsieur le Président donne lecture des comptes administratifs 2010 des budgets annexes Le Plassin, Le Malestier, Le Pont Neuf, Le Pôle d'Excellence Rurale, Le Pôle Médical, Le Fief de la Couture.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaire de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement de comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2010.

Après s'être fait assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 ;

Statuant sur l'exécution des budgets annexes de l'exercice 2010, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires des budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2010 ; par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

1- Vote du budget annexe PER 2 et demande d'assujettissement à la TVA auprès des impôts

Exposé : Lors du conseil communautaire du 7 octobre 2010, Monsieur le Président a présenté un projet de Pôle d'Excellence Rurale n° 2 ainsi, une délibération a été prise pour créer un budget annexe.

Afin de pouvoir régler les frais d'honoraires du cabinet ARCHAIMBAULT, il est nécessaire de voter le budget annexe pour 2011. Il est proposé aux membres de voter le budget annexe suivant :

Libellé	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
C/2031-100 Frais d'études	1 000.00 € HT	
C/1641-100 Emprunt		1000.00€ HT

Duï cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Adopte à l'unanimité, le budget annexe POLE D'EXCELLENCE RURALE N°2 pour 2011

2 - Régularisation avec l'association la Palène de la convention Sarabande 2010 à Lignières Sonneville

Exposé : Le 19 juin 2010, le festival des Sarabandes est venu à Lignières Sonneville. L'objectif est de mettre en valeur le patrimoine de la commune. La communauté de communes s'était alors engagée à verser une subvention d'un montant de 4084€.

Afin de pouvoir régulariser la situation, il est nécessaire de passer une convention avec l'association la Palène et d'autoriser le Président à verser la subvention de 4084€ et de l'inscrire au budget primitif 2011.

Duï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil de communauté,

- Autorise le Président à passer la convention avec l'association la Palène
- Autorise le Président à verser la somme de 4084€ et de l'inscrire au budget principal 2011 sur le compte 6574 subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

3 - Convention financière 2011 avec ACCOLADE pour verser un premier acompte.

Exposé : Monsieur le Président de la communauté de communes fait part que pour que l'association ACCOLADE puisse poursuivre ses activités, il est nécessaire de lui verser un premier acompte à hauteur de 20 000€ pour le 1^{er} trimestre 2011. Monsieur le Président demande l'autorisation à verser à l'association ACCOLADE, un acompte d'un montant de 20 000€ sur le compte 65748 Subventions de fonctionnement aux associations

Monsieur le Président fait part que cette somme sera à inscrire sur le budget primitif 2011.

Duï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil de communauté,

- Autorise le Président à passer la convention avec ACCOLADE pour le versement d'un premier acompte d'un montant de 20 000.00€
- Dit que le montant sera inscrit sur le compte 65748 Subvention de fonctionnement aux associations du budget principal 2011

4- Ouverture de crédits en section d'investissement pour l'année 2011 - Autorisation à :

- imputer en section d'investissement des matériaux destinés à des travaux de voirie

- imputer en section d'investissement une dépense de matériaux de voirie dont le montant est inférieur à 500€ TTC

Exposé : Monsieur le Président fait part aux membres, que dans un souci de bonne gestion et de lisibilité, pour un meilleur suivi de l'inventaire mis à disposition, une meilleure gestion comptable détaillée par communes sur une opération bien définie et afin d'éviter les risques d'erreurs lors des écritures d'ordre de réintégration et solliciter la récupération du fonds de compensation pour la TVA trimestriellement, il est plus facile d'imputer l'achat de fournitures de voirie directement à la section d'investissement, pour toutes dépenses inférieure ou non à 500€ TTC.

Monsieur le Président invite le conseil de communauté conformément à l'article L2122-21 du code général des collectivités territoriales à délibérer expressément pour imputer les dépenses de matériaux voirie nécessaires aux travaux FDAC et Hors FDAC d'investissement sur les comptes budgétaires 231701 - 231702 - 231703 - 231704 - 231705 - 231706 - 231707 - 231708 - 231709 - 231710 - 231711 - 231712 de l'opération 132 matériaux de voirie année 2011 pour les 12 communes membres - Ambleville, Angeac Champagne, Criteuil-la-Magdeleine, Gensac la Pallue, Genté, Juillac le Coq, Lignéres Sonneville, Saint Fort sur le Né, Saint Preuil, Salles d'Angles, Segonzac, Verrières-

Les matériaux utilisés pour les programmes sont :

- 1- Matériaux calcaires, graves, granulats, sable : la société CDMR
- 2- Emulsion de bitume à 65 & 69% : la société LIANTS CHARENTAIS
- 3- Grave émulsion 0/10 à double enrobage : la société COLAS, SCOTPA
- 4- Enrobé à froid 0/4 : la société COLAS, SCOTPA
- 5- Fournitures de voirie : bordures, caniveaux, ciment, fonte de voirie, têtes de buses, tuyaux PVC : les sociétés PMR, CARC, FRANSBONHOMME, VIGA BETON

Monsieur le Président propose de positionner un montant de 50 000€.

Il demande l'autorisation à ordonnancer ces dépenses comme présentées ci-dessus, pour les programmes FDAC et HFDAC en section d'investissement ; d'ouvrir les crédits pour un montant de 50 000€ sur les comptes 231701 à 231712 de l'opération 132 ; de les inscrire lors du vote du budget principal 2011 ;

Il demande l'autorisation à imputer directement en investissement toute dépense dont le montant unitaire est inférieur ou non à 500€ TTC pour l'acquisition des matériaux de voirie nécessaire aux travaux d'investissement FDAC & HFDAC.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil de communauté,

- Autorise le Président à ordonnancer ces dépenses comme présentées ci-dessus, pour les programmes FDAC et HFDAC en section d'investissement ;
- Autorise le Président à ouvrir les crédits pour un montant de 50 000€ sur les comptes 231701 à 231712 de l'opération 132 ;
- Dit que les crédits seront inscrits lors du vote du budget principal 2011 ;
- Autorise le Président à imputer directement en investissement toute dépense dont le montant unitaire est inférieur ou non à 500€ TTC pour l'acquisition des matériaux de voirie nécessaire aux travaux d'investissement FDAC & HFDAC.

2 -1 personnel VOIRIE : Recrutement de 2 saisonniers pour le service voirie à partir du 1^{er} mars 2011 jusqu'au 31 juillet 2011 et de 1 saisonnier pour le service voirie du 1^{er} mai 2011 au 31 juillet 2011

Exposé :

Vu l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale ;

Monsieur le Président fait part qu'il est nécessaire de recruter 2 saisonniers à partir du 1^{er} mars 2011 jusqu'au 31 juillet 2011 pour palier à l'absence d'un agent titulaire qui sera en congé de paternité, d'un agent qui va passer la FIMO. Les 2 saisonniers effectueront différents travaux pendant cette période, à savoir, la réfection localisée de chemins blancs, le point à temps.

Il est également nécessaire de recruter un autre saisonnier pour la période du point à temps qui se tiendra du 1^{er} mai au 31 juillet 2011.

Le Président demande l'autorisation à signer les contrats de travail à durée déterminée cités ci-dessus au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, indice brut 299 indice majoré 297.

- Dit que les crédits seront inscrits dans le budget principal 2011.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire,

Autorise le Président à formaliser et à signer les trois contrats de travail à durée déterminée cités ci-dessus, au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, indice brut 299 indice majoré 297.

- Dit que les crédits seront inscrits dans le budget principal 2011, chapitre 12 Charges de personnel, compte 6413 Personnel non titulaire.

2 -2 personnel TOURISME

- Recrutement d'une stagiaire (de mars à juin 2011) pour le projet touristique de la vallée du Né. Gratification 417 €/mois

Vu la loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances,

Vu le décret n°2006-57 du 29 juin 2006 portant application de l'article 10 de la loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances,

Vu le décret n°2009-885 du 21 juillet 2009 relatif aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial.

Vu la circulaire du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas un caractère industriel et commercial,

Vu la lettre circulaire ACOSS n°2007-069 du 5 avril 2007, n°2007-101 du 12 juillet 2007, n°2008-091 du 29 décembre 2008.

Monsieur le président informe que les collectivités ont la possibilité d'accueillir des stagiaires dans le cadre d'un cursus pédagogique et peuvent leur octroyer, éventuellement, une gratification.

A ce titre, une convention doit être établie entre le stagiaire, l'organisme d'accueil et l'établissement d'enseignement.

Monsieur le Président fait part de la demande de Mlle LANDREAU qui est actuellement en licence spécialité valorisation, animation et médiation des territoires ruraux et qui souhaite effectuer un stage au sein de la communauté de communes de Grande Champagne à partir du 21 mars au 17 juin 2011. Monsieur le Président fait part que ce stage serait gratifié à hauteur de 417.00€ par mois.

Vu l'avis favorable de la commission tourisme réunie le 2 février 2011, de gratifier Mlle LANDREAU à hauteur de 417.00/ mois€.

Vu l'avis favorable des membres du bureau réuni le 11 février 2011.

Monsieur le Président soumet cette proposition aux membres du conseil communautaire

Du l'avis favorable, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire,

- Autorise le Président à passer une convention entre le stagiaire, l'établissement d'enseignement et la communauté de communes de Grande Champagne.
- Autorise le Président à verser une gratification à Mlle LANDREAU à hauteur de 417.00€ par mois
- Dit que les crédits seront inscrits sur le budget principal 2011, compte 6218 Autres personnels extérieurs.

3 - économie :

1- PIG : Avenant à la convention

Le programme d'intérêt général (PIG) pour la production de logements à loyers maîtrisés et la lutte contre l'habitat indigne a été institué par arrêté préfectoral sur l'ensemble du département de la Charente jusqu'au 31 décembre 2010 et le Conseil Général de la Charente, maître d'ouvrage de programme depuis 2008 en a confié l'animation au PACT de la Charente jusqu'en juillet 2011.

Monsieur le Préfet de la Charente a prolongé le PIG sous sa forme actuelle jusqu'au 31 juillet 2011.

La communauté de communes de Grande Champagne est partenaire de ce programme depuis le 9 avril 2008.

Les engagements cumulés en fin d'année 2010 pour la convention territoriale d'application du PIG sur le territoire de la communauté de communes sont les suivants :

- 3 logements locatifs à loyers maîtrisés,
- Un logement de propriétaire occupant en sortie d'insalubrité

Il est proposé de prolonger la convention territoriale sans modification des objectifs initiaux jusqu'au 31 juillet 2011.

Il est à noter que le plafond des dépenses subventionnables par l'Anah en matière d'insalubrité chez les propriétaires occupants se trouve relevé de 30 000€ à 50 000€ à compter du 1^{er} janvier 2011. Il est proposé de plafonner les aides de la communauté en matière d'insalubrité au montant maximum découlant du plafond de 30 000€ en vigueur jusqu'au 31 décembre 2010.

Par ailleurs, il est informé qu'une réflexion est actuellement en cours avec le Conseil Général de la Charente afin d'adopter au PIG un volet concernant la lutte contre la précarité énergétique.

Ce PIG énergétique pourrait prendre la suite du programme actuel à son échéance de juillet 2011.

Monsieur le Président soumet cette proposition d'avenant aux membres.

Du l'avis favorable et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Accepte la prolongation du PIG tel qu'il est précisé dans la convention de base jusqu'au 31 juillet 2011
- Autorise le Président à signer l'avenant correspondant.
- Dit que les crédits seront prorogés sur l'opération 113 du BP 2011

2- ZAE Malestiers : vente lot Charente Direct Import :

Monsieur le Président donne lecture du courrier transmis par M. Sébastien FIENGO, gérant de la société Charente Direct Import sise ZA des Malestiers. Ce dernier souhaite étendre son activité d'importation de petit équipement en électroménager et construire un magasin sur la parcelle n°842 d'une surface de 3202m². Le prix de cession définit préalablement par le conseil communautaire était de 12€ HTm².

Monsieur le Président soumet la proposition de vente du lot 842 aux membres.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité,

- Accepte de vendre à la société Charente direct Import ou son représentant le lot n°842 d'une surface de 3202m² au prix de 12€ HTm² soit une recette estimée pour la CDCGC à 38424€HT
- Autorise le Président à signer l'acte de vente correspondant.

3- ZAE Malestiers : devis Permis d'aménager tranche 2

Le projet d'extension de la zae des Malestiers tranche 2 (du giratoire en direction du terrain de sports communal) est en cours de finalisation de DCE. Après validation de l'AVP (schéma de principe d'aménagement des lots et dessertes routières), un permis d'aménager doit être déposé pour autoriser la viabilisation des nouveaux lots.

La mission de base de maîtrise d'œuvre ne comprenait pas la mise en œuvre des pièces du permis d'aménager pour la tranche 2. Un avenant au contrat de MD initial est proposé pour un montant de 5000€ HT.

Rappel montant de base des honoraires de MD pour la tranche 2 : 28737€ HT

Monsieur le Président soumet la proposition d'acceptation d'avenant de MD.

4-Maison de santé : devis ERDF pour raccordement pour un montant de 1075.69€

- Considérant les besoins en raccordement ERDF de la maison de santé suivant la nécessité de prévoir 9 raccordements individuels par type de professions de santé,
- Vu le devis ERDF d'un montant de 1075.69€TTC

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité,

- Valide le devis ERDF pour un montant de 1075.69€ TTC correspondant au raccordement de 9 postes de comptage pour la maison de santé.
- Dit que les crédits seront disponibles au BA 2011 pôle médical

4- voirie :

1 - Marché à bons de commande pour le calcaire granulat, fournitures de voirie, émulsion de bitume

Monsieur le Président informe les membres du lancement de marché à bons de commandes pour le calcaire granulat, fournitures de voirie et émulsion de bitume conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics et selon la procédure adaptée définie à l'article 28.

Les 3 marchés seront conclus pour une période de un an. La date de remise des offres est fixée au 2 mars 2011.

Les crédits seront à inscrire en section de fonctionnement et d'investissement du budget principal 2011.

2-Présentation du règlement intérieur (fonctionnement et investissement)

Les 23 novembre et 07 décembre 2010, la commission s'est réunie pour travailler sur la mise au point du règlement intérieur de voirie afin d'apporter des modifications ou des éclaircissements sur le Fonctionnement et l'Investissement.

Suite à ces différentes réunions de travail, une proposition de règlement a été transmise avec le dernier compte rendu du 07 décembre aux membres de la commission voirie.

Cependant, certains points continuent de susciter des questions et notamment la gestion des voies communales nouvellement classées depuis 2006 et non mises à disposition de la CDC.

Certaines communes affirment ne pouvoir insérer de lignes budgétaires dédiées à la voirie et donc être dans l'impasse vis-à-vis du règlement intérieur de la CDC qui stipule que les voies nouvellement classées Voies Communales doivent être mises à disposition à l'état neuf (investissement en enrobé par la commune) et après accord du conseil communautaire, avant que la CDC n'en assure l'entretien.

Une mise en garde est faite quant au classement de Chemins Ruraux en Voies Communales : ce classement nécessite souvent de racheter une partie des terres appartenant à des riverains pour obtenir l'emprise de chaussée qu'à une VC par rapport à un CR et réaliser la gestion du pluvial. Il n'y a pas d'obligation d'entretenir un CR sauf si des travaux ont été réalisés dessus.

Monsieur le Président soumet aux membres le règlement intérieur joint en annexe.

Monsieur BRIAULT fait part que cela est une première ébauche, un document provisoire et demande de lui faire remonter les observations.

Madame MARENDAT évoque que c'est une bonne base de travail qui a été réalisée par la commission voirie et qui va permettre de réfléchir en profondeur dans le domaine de la voirie.

Elle fait part que les statuts de la communauté de communes sont imprécis et qu'il est nécessaire d'y travailler, de mettre en place, par exemple, une grille de critères (kms, situation géographique,...), connaître la ligne de partage entre les compétences communales et communautaires.

Monsieur le Président rappelle que le règlement voirie sera mis à l'ordre du jour en même temps que le règlement des fonds de concours.

5- enfance :

1 - Dossier multi accueil : validation du projet, autorisation à déposer le PC, à lancer le DCE et à solliciter les subventions auprès des partenaires.

La commission jeunesse – petite enfance s'est réunie le 7 février dernier, en présence de Monsieur BERTRAND, maître d'œuvre pour le dossier multi accueil. Celui-ci a présenté une première ébauche.

Monsieur le Président demande aux membres de l'autoriser à déposer le permis de construire, à lancer le dossier de consultation des entreprises, et de solliciter les différents partenaires pour obtenir des subventions et d'inscrire les crédits sur le budget principal 2011.

Duif cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Valide le projet tel qu'il est présenté pour le multi accueil
- Valide le coût d'objectif prévisionnel de 550 000.00 € HT,
- Autorise le Président à déposer le permis de construire correspondant en mairie de Segonzac,
- Autorise le Président à lancer le DCE / marché de travaux et à signer tous les documents se rapportant à ce marché,
- Autorise le Président à solliciter le concours du conseil général, de la région Poitou Charentes / pays Ouest Charentes, de la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole.

2 - Action 100% T du 2 au 7 avril 2011 : autorisation à solliciter les subventions auprès des partenaires, mise en place du tarif pour la saison 2011. – Détermination des tarifs

Monsieur le Président fait part que depuis 2004, la communauté de communes de Grande Champagne s'est engagée en faveur d'une politique jeunesse. Sa volonté est d'être au cœur des préoccupations des jeunes et des adultes.

Le projet éducatif local décliné par son service jeunesse entre 2004 et 2008 a permis de fidéliser un grand nombre d'adolescents et de développer un certain nombre de projets. Parmi ceux-ci, des actions autour de la santé et de la prévention visant à engager les jeunes dans une démarche participative et responsable (formation AFPS, débats, réalisation de documentaires vidéo, sensibilisation à l'environnement...) et de tisser des liens avec les parents, enseignants, travailleurs sociaux, élus référents jeunes, élus, institutions, associations...

Le service enfance jeunesse de la communauté de communes de Grande Champagne propose aux partenaires locaux (LTPR Claire Champagne, collège Font Belle de Segonzac, Régalade, Accolade, Conseil Général de la Charente, écoles primaires...) de travailler sur la mise en place d'un événementiel en avril 2011 sur le thème sports et mouvements. L'objectif est de construire des actions d'éducation à la santé en lien avec les acteurs locaux, rendre les publics acteurs de leurs apprentissages, offrir au plus grand nombre des espaces de paroles, d'information et de temps d'échange, rompre l'isolement et favoriser les liens entre les populations et les acteurs du projet.

Ainsi, les interventions seront les suivantes : débats santé, ateliers arts plastiques, spectacles, médiation entre artistes et population, ateliers d'expressions, randonnée pédestre, ateliers sportifs, groupe de réflexion, implication de jeunes dans la conception du projet.

Monsieur le Président demande aux membres de la communauté de communes l'autorisation de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Charente, de la Région Poitou Charentes ; du Syndicat de Pays Ouest Charente Pays du Cognac ; de la Direction Départementale pour la cohésion sociale et de la protection des populations.

Monsieur le Président fait part que les crédits seront à inscrire sur le budget principal 2011.

Monsieur le Président propose de mettre en place le tarif de 1€ pour les spectacles et le rallye.

Monsieur le Président évoque que du 2 au 15 avril 2011 une exposition « intramuros » de 100%T est prévue chez les commerçants de Segonzac.

Out cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire,

- Autorise le Président à solliciter auprès des partenaires cités ci-dessus une subvention.
- Dit que les crédits seront inscrits sur le budget principal 2011.

3 - Été actif 2011 : autorisation à solliciter les subventions auprès des partenaires.

Monsieur le Président demande aux membres de la communauté de communes l'autorisation de solliciter des subventions auprès du Conseil Général de la Charente, de la Direction Départementale pour la cohésion sociale et de la protection des populations pour l'été actif 2011.

Out cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire,

- Autorise le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Général de la Charente, de la Direction Départementale pour la cohésion sociale et de la protection des populations pour l'été actif 2011.
- Dit que les crédits seront inscrits sur le budget principal 2011.

4- La palène : spectacles pour la saison 2011-2012 (sous toutes réserves)

Il est proposé les spectacles suivants :

- Ambleville, spectacle Quator classique
- Criteuil la magdeleine, spectacle les noces andalouses
- Angeac Champagne, spectacle show de la diva
- Saint Fort sur le Né, news rope string band

Les dates ne sont pas encore fixées.

5- Réalisation d'un sol souple à la micro crèche

Pour de meilleures conditions d'utilisation, un sol souple sera réalisé en régie pour le confort des enfants. En attente de la documentation technique de monsieur ARCHAIMBAULT.

6- Tourisme :

1- Dossier Vallée du né : validation du projet, autorisation à déposer le PC, à lancer le DCE et à solliciter les subventions auprès des partenaires.

La commission s'est réunie le 2 février

Monsieur le Président demande aux membres de l'autoriser à déposer le permis de construire, à lancer le dossier de consultation des entreprises, et de solliciter les différents partenaires pour obtenir des subventions et d'inscrire les crédits sur le budget principal 2011.

Out cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Valide le projet tel qu'il est présenté
- Autorise le Président à déposer le permis de construire correspondant,
- Autorise le Président à lancer le DCE / marché de travaux et à signer tous les documents se rapportant à ce marché,
- Autorise le Président à solliciter le concours du conseil général, de la région Poitou Charentes / pays Ouest Charentes,

2- Devis du centre SAMUEL balisage des sentiers de randonnée

Le centre SAMUEL se propose de revoir le balisage des 13 sentiers de randonnée sur notre CDC. Le devis s'élève à 4000 €.

Le centre SAMUEL rencontre des difficultés et risque d'être dissous.

Madame VENTHENAT demande vers quelle entreprise, la collectivité peut se tourner.

Madame DESBORDES demande si le CAT les Sapins à Lignières peuvent intervenir dans ce domaine.

3 - Projet de voie douce en val de Charente

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que le Conseil Général de la Charente a restitué le 22 novembre dernier auprès des collectivités l'étude de faisabilité pour la création d'une voie douce en Val de Charente. Il s'agit de la création d'un itinéraire de découverte destiné aux modes doux de déplacement entre Angoulême et la limite avec la Charente-Maritime qui s'adresse d'une part aux charentais et d'autre part aux touristes. Cet itinéraire borde très largement l'une des deux rives du fleuve Charente, espace naturel et patrimonial reconnu qui s'en trouvera valorisé.

Monsieur le Président présente aux membres les éléments remis aux collectivités lors de cette rencontre et fait part du programme joint synthétisant le projet au stade de la pré-étude

Compte-tenu de l'implication de l'ensemble des niveaux de collectivités pour la poursuite du projet, il en est ressorti en conclusion des échanges, de la nécessité d'une validation de principe du projet par les collectivités concernées et leurs établissements publics.

Monsieur le Président propose aux membres de se prononcer :

- sur le programme même du projet et les principes de partenariat entre le Département et les territoires ;
- sur l'objectif de la maîtrise foncière et le recours à l'expropriation en cas d'échec des négociations amiables ; le Conseil Général portera alors sur l'ensemble de l'itinéraire la procédure de Déclaration d'Utilité Publique.
- sur le principe d'une maîtrise d'ouvrage locale (commune ou établissement public de coopération intercommunale) des réalisations futures, sous réserve d'un plan de financement précisant les contributions mobilisables auprès du Conseil Général et le cas échéant auprès de la Région, de l'Etat et de la Communauté Européenne, ainsi que la gestion et l'entretien ultérieur de l'équipement.

Les délégués de Gensac la Pallue sont prudents et vigilants sur ce dossier

7- SCOT schéma de cohérence territorial

Suite à la réunion du 1^{er} février au pays Ouest Charente et au souhait des CDC de Rouillac et Chateaufort, pour une adhésion à un schéma de cohérence sur nos cinq communautés de communes, il est proposé de créer un SCOT dont le périmètre serait celui du pays.

8 -Motion contre la libéralisation des droits de plantation

Une motion est proposée aux élus :

Considérant la superficie apte à la plantation très importante relativement à la superficie plantée : 366 746 ha de terres arables contre 79 723 ha plantés à ce jour ;

Considérant le poids économique de la filière viticole des Charentes (équivalent en ventes de Cognac à 35 Airbus A320 par an et employant 17 000 personnes dans le bassin d'emploi charentais) et son impact sur la dynamique rurale (économie et maintien du tissu social) ;

Considérant l'apport paysager du fait de l'entretien des viticulteurs sur les parcelles cultivées et les risques de raréfaction de la diversité de la faune et de la flore dus à une monoculture intensive (du type vignes industrielles) ;

Considérant les conséquences néfastes sur le revenu des viticulteurs, qui serait le résultat inéluctable d'un accroissement incontrôlé de la superficie viticole ;

Considérant la dévalorisation du patrimoine et du prix des fermages qui en découlerait réduisant les revenus des retraités viticoles ;

Considérant qu'une libéralisation n'entraînerait aucun gain ni en terme de qualité, ni en terme de pouvoir d'achat pour le consommateur ;

Les délégués de la communauté de communes de Grande Champagne s'opposent à la libéralisation des droits de plantations. Parce qu'aucun système de gestion potentiel de production ne peut répondre aux problématiques de désorganisation des marchés,

Parce qu'un système basé sur la seule gestion de l'offre n'empêcherait pas la captation de notoriété des appellations de la Région délimitée (Cognac, Pineau des Charentes et vins de Pays Charentais) par des produits similaires élaborés dans la même région de production,

Parce qu'une régulation du potentiel de plantation n'est pas incompatible avec une compétitivité et une production de la filière,

Les délégués de la communauté de communes de Grande Champagne appellent chacun de nos représentants à son niveau de responsabilité, à faire du maintien des droits de plantation un débat prioritaire,

Les délégués de la communauté de communes de Grande Champagne exhortent à relayer cette position afin que les instances européennes prennent position contre la libéralisation des droits de plantation.

9- Divers

Monsieur DIHE informe de l'ouverture le 1^{er} juin 2011 du gîte communal et demande à l'ensemble des délégués d'être les ambassadeurs.

Monsieur DESAFIT fait part de la réunion organisée par Monsieur le Préfet concernant le devenir des SIVOS.

Une réponse doit être transmise aux services préfectoraux avant le 30 avril 2011.

Monsieur DESAFIT demande au Président de la Communauté de communes d'organiser une réunion avec les présidents des SIVOS le plus rapidement possible.

Le prochain bureau aura lieu le 25 mars 2011 à 15 h, le conseil communautaire le 7 avril 2011 à 18h30 à Genté.

Avant de clore la séance, Monsieur MAUZE a souhaité rendre un hommage à Monsieur BONNAUD, conseiller général sortant.

Monsieur BONNAUD a remercié tous les participants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.